

**Conseil Municipal du 31 mars 2026
Délibération n° 2026-24**

Convocation envoyée le	24.03.26
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	21
Nombre de votants	23

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BOUCHERY, NERISSON, VASSEUR, RIVET RIOT, HUBERT, DAVOT, DELALANDE, RONDET, DU FAUR DE PIBRAC, BION, BARRAULT.
Messieurs DUMENIL, PINAULT, FULNEAU, POTIN, MARTY, DAUBIGIE, MARONNEAU, DUPONT, THIRY, NÈGRE.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Éric LAMENDOUR a donné pouvoir à Madame Sophie BARRAULT.
Monsieur Didier LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Philippe NÈGRE

Absents : Néant

Le quorum étant atteint, Madame Martine BOUCHERY est désignée en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation de deux référents Petites Cités de Caractère

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-7 et 5211-8,

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ». En l'occurrence, les membres du Conseil municipal pourront opter pour une désignation à main levée.

Vu les statuts de Petites Cités de Caractère,

Considérant que chaque Conseil Municipal doit élire le ou les référents chargés de représenter sa Commune auprès de l'association Petites Cités de Caractère,

Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 20 mai 2026,

Considérant qu'il convient de désigner un référent titulaire et un référent suppléant pour la Commune de Rochecorbon,

Monsieur Emmanuel DUMENIL propose les candidatures de :

- Monsieur Jérôme POTIN en qualité de délégué titulaire
- Madame Martine BOUCHERY en qualité de déléguée suppléante

Monsieur Philippe NÈGRE propose la candidature de :

- Madame Sophie BARRAULT en qualité de déléguée titulaire ou suppléante

Après avoir pris connaissance des candidatures, le Conseil Municipal procède au vote à bulletins secrets dont le résultat est le suivant :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

– Monsieur Jérôme POTIN : 18 voix (dix-huit),

– Madame Martine BOUCHERY : 18 voix (dix-huit),

– Madame Sophie BARRAULT : 5 voix (cinq)

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue :

- 1) **DESIGNE** deux représentants de la Commune (1 titulaire et 1 suppléant) pour représenter la Commune au sein de l'association Petites Cités de Caractère

TITULAIRE	SUPPLEANT
Monsieur Jérôme POTIN	Madame Martine BOUCHERY

Pour extrait conforme, le 31 mars 2026

Le Maire,



Emmanuel DUMENIL



La Secrétaire de séance,



Martine BOUCHERY

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans